



## Vente présaison de prêts REE à taux réduits<sup>2</sup>

Des taux à partir de  
**4,15 %\***

\*Offre d'une durée limitée. Certaines conditions s'appliquent. Le taux annuel en pourcentage (TAP) est le même que le taux affiché.

**FAITES UNE DEMANDE DANS EASE DÈS AUJOURD'HUI**

Faites vite! Profitez de l'un des meilleurs taux du marché<sup>1</sup> sur les prêts REE et parlez sans tarder à vos clients de leurs objectifs de retraite.

[Faites une demande dans EASE dès aujourd'hui](#)

Terme	Taux variable
1 ou 2 ans	4,15 % <sup>2</sup> (Taux préférentiel de B2B Banque + 0,20 %) <sup>3</sup>
3 à 5 ans	4,90 % <sup>2</sup> (Taux préférentiel de B2B Banque + 0,95 %) <sup>3</sup>
6 à 10 ans	6,15 % <sup>2</sup> (Taux préférentiel de B2B Banque + 2,20 %) <sup>3</sup>

**Vos clients ont déjà un prêt REE auprès de B2B Banque?**

Vos clients pourraient réduire leur taux grâce à nos options de prêts complémentaires.

Certaines conditions s'appliquent.<sup>6</sup>

**Faites le bonheur de vos clients pendant la vente présaison de prêts REE :**

**Les clients épargnent de l'argent grâce à des versements moins élevés**

Offrez à vos clients l'un des meilleurs taux d'intérêt du marché sur les prêts REE

**Les clients peuvent tirer profit des cotisations à un REER déductibles d'impôt**

Aidez vos clients à rattraper leurs droits de cotisation inutilisés à un REER

**Approbation simplifiée**

Les prêts REE de 10 000 \$ et moins ne nécessitent pas de preuve de revenu ou d'actifs<sup>4</sup>

**Aucun paiement initial**

Les clients peuvent profiter de notre option de report de paiement de 180 jours<sup>5</sup>

**Gagnez du temps**

Accélérez les déboursements en commençant bien avant la date limite de cotisation à un REER

**La planification financière ne prend pas de vacances.**

**Il est toujours temps d'aider vos clients à atteindre leurs objectifs de retraite.**

[Faites une demande dans EASE dès aujourd'hui](#)



199 rue Bay, bureau 600  
CP 279 SUCC Commerce Court  
Toronto (Ontario) M5L 0A2

[b2bbanque.com](http://b2bbanque.com)

1. L'un des meilleurs taux d'intérêt du marché offert par les grandes banques sur les prêts REE pour un terme variable de 1 à 10 ans en date du 15 juillet 2019.

2. Offre d'une durée limitée valable à compter de 00 h 01 (HE) le 15 juillet 2019 jusqu'à 23 h 59 (HE) le 31 octobre 2019. La présente offre ne s'applique qu'aux demandes de prêts REE à taux variable, avec un terme choisi de 1 à 10 ans. Le taux variable de la présente offre pourrait fluctuer pendant la durée du prêt en fonction du taux préférentiel de B2B Banque. La présente offre peut être prolongée, modifiée, annulée ou retirée en tout temps sans préavis. D'autres conditions pourraient s'appliquer. Les prêts REE existants auprès de B2B Banque peuvent être admissibles aux taux promotionnels et les prêts renégociés seront soumis aux politiques de B2B Banque en matière d'octroi de crédit et de souscription.

3. Le taux préférentiel est le taux d'intérêt annuel que B2B Banque retient et affiche de temps à autre à titre de taux de référence alors en vigueur (le « taux préférentiel »). Le taux préférentiel affiché est de 3,95 % et est en date du 25 octobre 2018. Pour consulter les taux d'intérêt en vigueur, Veuillez visiter [b2bbanque.com](http://b2bbanque.com). Le taux annuel en pourcentage (TAP) est le même que le taux affiché et est basé sur un terme de 10 ans, en supposant que le taux reste le même pendant la durée du prêt. Le TAP est un taux variable et tous les taux peuvent changer sans préavis.

4. À l'occasion, B2B Banque pourrait demander des preuves de revenu/preuves d'actifs pour certaines demandes de prêts. Sous réserve des exigences des courtiers.

5. Les clients peuvent reporter leur premier paiement jusqu'à concurrence de 180 jours pour tous les prêts REE. Si l'option de report de paiement est choisie, le premier versement doit être fait à la première date de versement qui suit la fin de la période de report. Les intérêts courent à partir de la date du financement, et la durée du prêt est prolongée du même nombre de jours que la durée du report.

6. Des conditions s'appliquent. Pour répondre aux critères d'admissibilité de cette offre, un minimum de 1000 \$ de nouveaux fonds doivent être demandés, en supplément du prêt actuel. Selon l'échéance du prêt original et la valeur des nouveaux fonds demandés, les prêts REE existants auprès de B2B Banque peuvent être admissibles aux taux promotionnels ou à un taux pondéré. Tous les prêts renégociés sont considérés comme des nouveaux prêts. Le nouveau taux se base sur les particularités de la demande de crédit du client, les types de prêts REE contractés précédemment auprès de B2B Banque et, sans toutefois s'y limiter, l'historique de crédit du client et le montant du prêt demandé. Les prêts renégociés ne sont pas systématiquement approuvés et sont soumis aux politiques de B2B Banque en matière d'octroi de crédit et de souscription.

Cette communication est destinée exclusivement aux conseillers financiers accrédités ainsi qu'aux sièges sociaux, et à titre d'information seulement. Elle peut être distribuée à l'interne à tous les représentants des sièges sociaux. Cette communication n'est pas destinée à la diffusion au grand public. B2B Banque est une filiale à part entière de la Banque Laurentienne du Canada. B2B Banque n'offre aucun conseil de placement aux particuliers, aux courtiers ou aux conseillers financiers, et n'appuie ni ne fait la promotion de quelque produit, programme ou stratégie de placement que ce soit. Il incombe aux courtiers et aux conseillers financiers, et non à B2B Banque, de déterminer si les placements conviennent à leurs clients et d'informer ces derniers des risques associés au recours à l'emprunt pour effectuer des placements. Le programme de prêt REE de B2B Banque est offert exclusivement par l'entremise de conseillers financiers accrédités. B2B Banque agit seulement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêt. L'octroi d'un prêt par B2B Banque ne signifie aucunement qu'elle appuie quelque choix, programme ou stratégie de placement que ce soit. Tous les prêts REE font l'objet d'une approbation de crédit, et le montant emprunté doit être remboursé quel que soit le rendement des placements achetés. Bien que les prêts REE permettent d'amplifier les gains, ils peuvent aussi amplifier les pertes.

®B2B BANQUE est une marque déposée de B2B Banque.

Vous ne voulez pas recevoir de nouvelles de nous? [Cliquez ici pour vous désabonner.](#)